

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE le :

31/03/2023

TRANSMIS le :

31/03/2023

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

OBJET :

Affectation des résultats 2022
au budget primitif 2023
budget général M57

L'an deux mille vingt trois
Le jeudi 30 mars à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, DEBCZAK Jean-Michel, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Pouvoir : Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. DEBCZAK Jean-Michel
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à M. BAILLY Maxime
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe
M. BOCQUET Jean-Charles donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire : Mme Fabienne GRU

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter l'excédent d'investissement cumulé constaté au compte administratif 2022 du budget général M57 d'un montant de 714 960,16 € au compte 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2023.

Monsieur le Maire propose également au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget général M57 d'un montant de 322 653,50€ au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Approuve à l'unanimité, l'affectation de l'excédent d'investissement cumulé constaté au compte administratif 2022 du budget général M57 d'un montant de 714 960,16€ au compte 001 en recettes d'investissement au budget primitif 2023.

2/ Approuve à l'unanimité l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget général M57 d'un montant de 322 653,50 € au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2023.

3/ Délibération transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Frédéric MOIZARD

